

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026



Table des matières

Introduction :	3
I- CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	4
A- Au niveau mondial	4
B- Zone Euro : une croissance en ordre dispersé	4
C- France : l'activité résiste mais l'emploi.....	5
D- La loi spéciale 2026, en attente du budget 2026.....	6
E- Les 5 points clés du Projet de Loi de Finances 2026 (avant vote du Sénat). 6	
II- BEYNOST : QUELQUES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES	7
III- PRESENTATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE BEYNOST	8
IV- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS	8
A- Recettes de fonctionnement	9
B- Dépenses de fonctionnement.....	10
C- Section d'investissement	11
D- Orientations budgétaires 2026	11
La continuité des actions de 2025 sur 2026:	12
Les actions nouvelles sur 2026.....	15
V- ETAT DE LA DETTE	17
CONCLUSION	17

Introduction :

Le CCAS est un établissement public administratif obligatoire dans les communes de plus de 1500 habitants. C'est une personne de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose de son propre budget.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape obligatoire et préalable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise le débat des assemblées délibérantes en facilitant la discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Article L2312-1 Code général des collectivités territoriales

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, avec le passage au référentiel M57, les délais de présentation des orientations budgétaires et de transmission du projet de budget aux membres du conseil municipal avant l'examen de celui-ci, ont changé pour les communes :

« La présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget et le projet de budget de la commune est préparé et présenté par le maire qui est tenu de le communiquer aux membres du conseil municipal avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen du budget, c'est-à-dire à l'examen du budget primitif »

Les services de l'Etat précisent toutefois que « ce délai de douze jours n'est pas applicable pour les décisions modificatives, le budget supplémentaire, le compte administratif ou le compte financier unique. Pour ces délibérations budgétaires, les délais de droit commun relatif aux délibérations s'appliquent », conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57. La loi NOTRE n° 2015-991, promulguée le 7 août 2015, ainsi que le décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, ont modifié les modalités de présentation, avec des compléments.

Les éléments budgétaires de ce débat seront tenus à la disposition du public et mis en ligne sur le site internet de la mairie. Conformément à l'article L. 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales la date limite de vote des budgets locaux est fixée au 30 avril de chaque année.

NOTA : dans ce document les chiffres des années N-1 et antérieurs sont issus des comptes administratifs votés, les chiffres N sont estimés, et les chiffres N+1 et postérieurs sont prospectifs.

I- CONTEXTE GENERAL : SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

A- Au niveau mondial

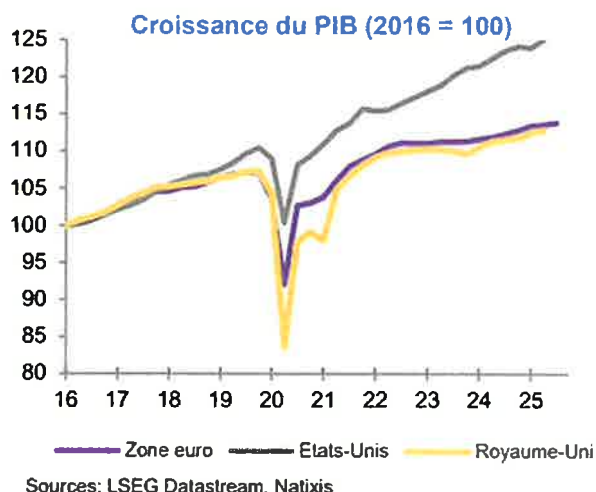
La croissance mondiale résiste malgré de multiples chocs notamment liés aux droits de douane de l'administration américaine.

Aux Etats-Unis, l'activité ralentirait à 1,8% en 2025 et 2026 après un 2,8 % en 2024 ce qui reste un rythme très élevé.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % et resterait quasi inchangée en 2026 malgré des forces contraires : relance de l'investissement en Allemagne, impact négatif des droits de douane.

En Chine, l'activité se maintiendrait autour des 5% malgré les droits de douane américains.

Toutefois, tous les effets des droits de douane ne sont pas encore visibles. De plus, les tensions géopolitiques avec la Russie et au Moyen-Orient demeurent élevées. A l'inverse, une détente sur les droits de douane, la relance allemande et le virage de la défense en Europe constituent des relais de croissance qui pourraient être supérieurs aux estimations.



B- Zone Euro : une croissance en ordre dispersé

La croissance en zone euro s'établirait à 1,3% en 2025 puis à 1,2% en 2026 après 0,8% en 2024.

Cette bonne croissance s'explique par une anticipation des droits de douane US par l'augmentation des exportations des biens européens vers les Etats-Unis au 1^{er} semestre 2025.

Prévisions

	Croissance du PIB (%)			Inflation (%)		
	2024	2025	2026	2024	2025	2026
Zone Euro	0,8	1,3	1,2	2,4	2,1	1,7
Allemagne	-0,5	0,3	1,3	2,5	2,2	2,3
France	1,1	0,9	1,0	2,3	1,0	1,3
Italie	0,5	0,5	1,0	1,1	1,7	1,3
Espagne	3,5	2,9	2,1	2,9	2,6	1,7

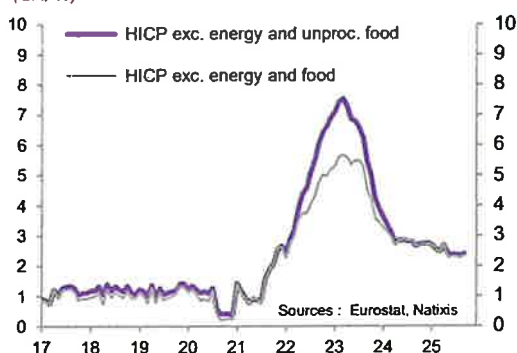
Source: Natixis CIB

L'Espagne attend une croissance à 2,9 % pendant que la française résiste malgré les incertitudes politiques avec 0,9%. Toutefois l'Allemagne et l'Italie gardent une faible activité.

En 2026, l'Allemagne devrait avoir une croissance plus importante grâce à un plan de relance massif qui impacterait positivement la zone euro.

Du côté inflation, cette dernière resterait au-dessus de la cible de la BCE à 2,1 % avant de redescendre autour de 1,7% l'année prochaine sous les effets de l'appréciation de l'euro et de la baisse des prix du pétrole et du gaz. L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 %, avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays et notamment en Allemagne où le salaire minimum est attendu en hausse de 14 %.

Zone euro: Inflation ICPH et inflation sous-jacente (GA, %)



C- France : l'activité résiste mais l'emploi

La croissance de la France a été particulièrement dynamique au 3^{ème} trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance de certains domaines d'activité (aéronautique).

Toutefois, l'incertitude politique a coûté 0,2 % à 0,3 % de croissance en 2025 et continuera à freiner la reprise en 2026 sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

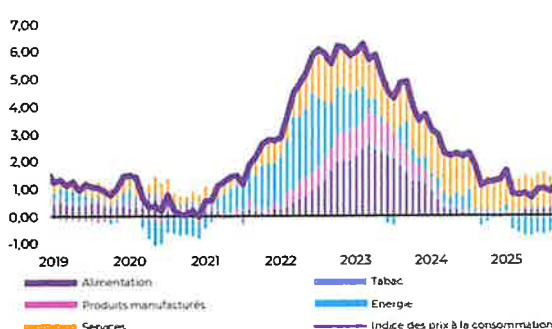
Côté inflation (IPCH : Indice des Prix à la Consommation Harmonisés), elle serait de 1 % en 2025, prévision de 1,7 % en 2026 après 2,3 % en 2024.

L'inflation française est la plus faible de la zone euros (hormis Chypre), grâce à la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15% en février 2025.

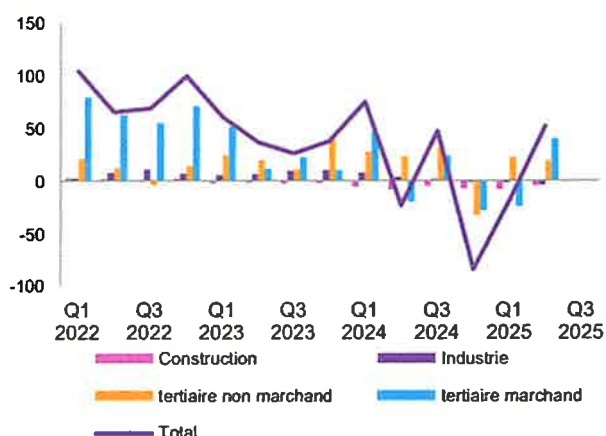
L'inflation française resterait modérée en 2026 par :

- La baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- La modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de la croissance légèrement sous le potentiel.

Inflation (IPC) et composantes



Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



Concernant l'emploi, l'emploi salarié a diminué de 0,3 % au 3^{ème} trimestre 2025 après un précédent trimestre à +0,2 %.

Sur un an, l'emploi salarié privé a baissé de 0,5 % par rapport à l'année précédente (-112 100 emplois) ; il s'agit du 4^{ème} trimestre consécutif de baisse d'une année sur l'autre après près de quatre ans d'augmentation (les emplois privés restent 1 million au-dessus de leur niveau du quatrième trimestre 2019).

Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2^{ème} trimestre 2025 à 7,5 %. Il

augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

D- La loi spéciale 2026, en attente du budget 2026

La loi spéciale votée le 23 décembre 2025 n'a pas pour fonction de remplacer le budget pour 2026. L'objectif étant d'organiser une situation provisoire jusqu'à l'adoption de la loi de finances pour 2026.

La loi spéciale 2026 comprend trois articles :

- Le premier article concerne l'autorisation de lever l'impôt,
- Le deuxième article permet de garantir les ressources nécessaires au bon fonctionnement des collectivités locales,
- Le troisième article autorise l'État à émettre de la dette afin d'assurer la continuité de son action et des services publics.

Cette loi est complétée par un Décret ouvrant les Services Votés (DSV) publié le 30 décembre. Le DSV précise et reconduit pour 2026, les crédits des programmes budgétaires de 2025, dans la limite de ce que prévoyait la loi de finances initiale pour 2025. Ces crédits constituent le minimum de crédits que le Gouvernement juge indispensable pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions qui ont été approuvées l'année précédente par le Parlement. Toutefois, seules les dépenses jugées indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics pourront être exécutées. La loi spéciale et le DSV n'ont toutefois vocation à être que temporaires et leur application cessera dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la LFI 2026.

Les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels ainsi que les contrôleurs budgétaires régionaux seront chargés de veiller à l'application des circulaires relatives aux services votés, sur la base d'un arrêté transversal de contrôle qui adapte et renforce temporairement leurs missions pendant la période des services votés.

Les députés reprendront l'examen du PLF dès début janvier 2026 sur la base du texte tel qu'il a été voté par le Sénat en première lecture le 15 décembre dernier.

E- Les 5 points clés du Projet de Loi de Finances 2026 (avant vote du Sénat)

➤ **Un budget national placé sous le signe du redressement financier**

Le PLF 2026 vise à ramener le déficit à -4,7 % du PIB et à stabiliser la dette à 117,9 %, tout en maintenant une croissance modérée de +1 % et une inflation contenue à +1,3 %. Cette trajectoire se traduit par une pression accrue sur les dépenses locales et une maîtrise des transferts.

➤ **Des dotations stabilisées mais de moins en moins dynamiques**

Les dotations restent stables en valeur, avec une hausse technique liée à la réintégration de la TVA régionale. Les dispositifs de péréquation et d'investissement (FIT, DSEC) se maintiennent dans un cadre budgétaire contraint.

➤ **Un recentrage du FCTVA pour les intercommunalités**

Le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) est porté à 7,9 Md€ (+213 M€) et désormais recentré sur l'investissement. Le remboursement redevient en N+1 pour les EPCI, tandis qu'il reste immédiat pour les communes (déclarations dépenses n-2) et départements. Le dispositif s'ouvre aussi aux participations dans les concessions d'aménagement, afin de mieux soutenir les projets d'équipements publics.

➤ **Des mécanismes de solidarité consolidés mais contraints**

La péréquation verticale progresse (+290 M€ pour les communes, +10 M€ pour les départements), et la DSEC (Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités territoriales) est renforcée pour les événements climatiques. L'effort de solidarité interne est maintenu, mais sans hausse globale des concours ; les territoires se partagent une enveloppe fixe.

➤ **Un dispositif DILICO 2 plus coercitif**

Reconduit à 2 Md€, ce mécanisme conditionne le reversement à la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. Il crée un lien direct entre la discipline budgétaire locale et les ressources futures. Il s'agit d'un levier incitatif fort, mais potentiellement pénalisant pour les territoires en tension.

II- BEYNOST : QUELQUES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- La population de la commune de Beynost s'élève à : 5 198 habitants
- Indice de vieillissement bas : 80 ce qui signifie qu'il y a 80 beynolans de 65 ans et plus pour 100 de moins de 20 ans. Ce calcul est basé sur les données de répartition par âge (estimation récente). Il indique une population plutôt jeune ou équilibrée du point de vue de l'âge.
- Typologie des ménages : les ménages familiaux sont majoritaires (74%) ce qui signifie que la plupart des habitants vivent en famille (couple avec ou sans enfants).
Un tiers des ménages sont des familles avec enfants.
La part des familles monoparentales représente 13.2% des familles de la communes (INSSE 2022).
- Inégalités sociales : les rapports interdéciles des revenus permettent d'identifier les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Ainsi, le rapport interdécile (D9/D1) des niveaux de vie est le rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes. A Beynost ce rapport s'élève à 2,9 % en 2021. Cela signifie que les 10 % les plus riches ont un niveau de vie au moins 2,9 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres.
- Les habitants "pauvres" de Beynost représentent une minorité significative (~14% sur 2022), ce qui constitue un défi social réel. Ce taux est légèrement inférieur à la moyenne nationale (~15.4% en 2023).

- 5,3% de la population est au chômage soit moins que la moyenne nationale qui est à 7.5% (chiffres au deuxième trimestre 2025 selon le Bureau international du travail (BIT))

III- PRESENTATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE BEYNOST

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal.

Il constitue une émanation du Conseil Municipal présidé par Mme le Maire avec l'Adjointe aux affaires sociales en qualité de vice-présidente.

Le CCAS est l'antenne sociale de la commune ; Il s'inscrit dans un rôle d'accompagnement social, d'écoute, d'information, d'orientation envers tous publics, en les aidants à surmonter leurs difficultés sociales et/ou administratives.

► Dans le cadre de sa mission générale de « prévention et de développement social dans la Commune », le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, le CCAS développe différentes activités et missions légales ou facultatives orientées vers les populations concernées :

- ✓ Aide et accompagnement des personnes âgées (Foyer logement, portage des repas, aide pour les démarches administratives...),
- ✓ Aide aux personnes handicapées,
- ✓ Aide aux familles et à toute personne en difficulté,
- ✓ Aide aux personnes atteintes de maladies cognitives, aide aux aidants (Accueil de jour social) ;
- ✓ Versement en 2026 de subventions et participations aux associations, aux organismes et aux établissements de retraite qui assistent, aident, hébergent les personnes défavorisées, celles en difficulté, les chercheurs d'emplois, les parents isolés, les personnes âgées..., pour les secours d'urgence, les problèmes de logements, les charges, la constitution de dossiers APA, les admissions en EPHAD, etc...

► Pour mener à bien ses missions, l'équipe du CCAS, comprend une responsable à hauteur d'un 1 ETP, deux agents sociaux et un adjoint d'animation (15h/semaine). Une convention de prestation de service a été signée entre le CCAS et le médecin référent de l'accueil de jour social. Il a pour missions de procéder aux visites d'admission ainsi qu'à des temps d'évaluation sur le terrain pour le réajustement des projets de vie des personnes accueillies.

La responsable du Pôle Action Sociale et Educative, se charge du volet politique de la structure et fait le lien avec les services de la municipalité.

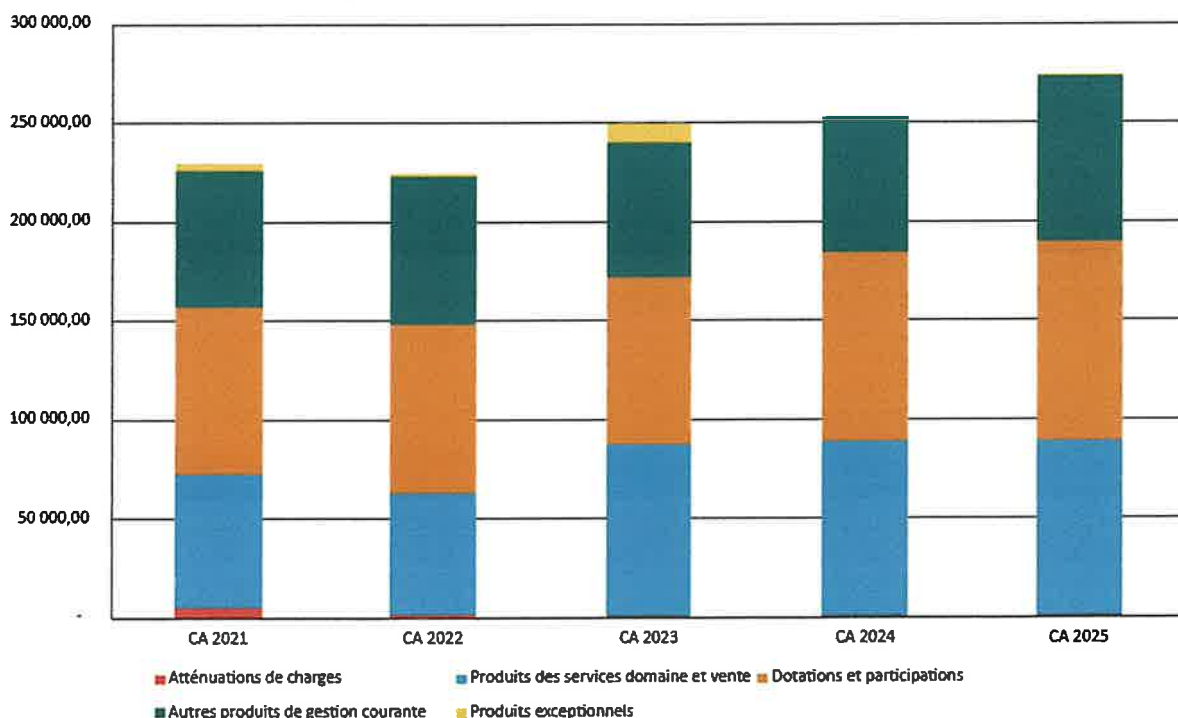
IV- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU CCAS

A- Recettes de fonctionnement

Années	Recettes de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021 r	229 396		49
2022 r	223 852	-2.42%	48
2023 r	249 096	11.28%	52
2024 r	252 371	1.31%	51
2025 e	273 480	8.36%	54
2026 p	280 300	2.49%	53

e : estimé

Répartition des recettes de fonctionnement



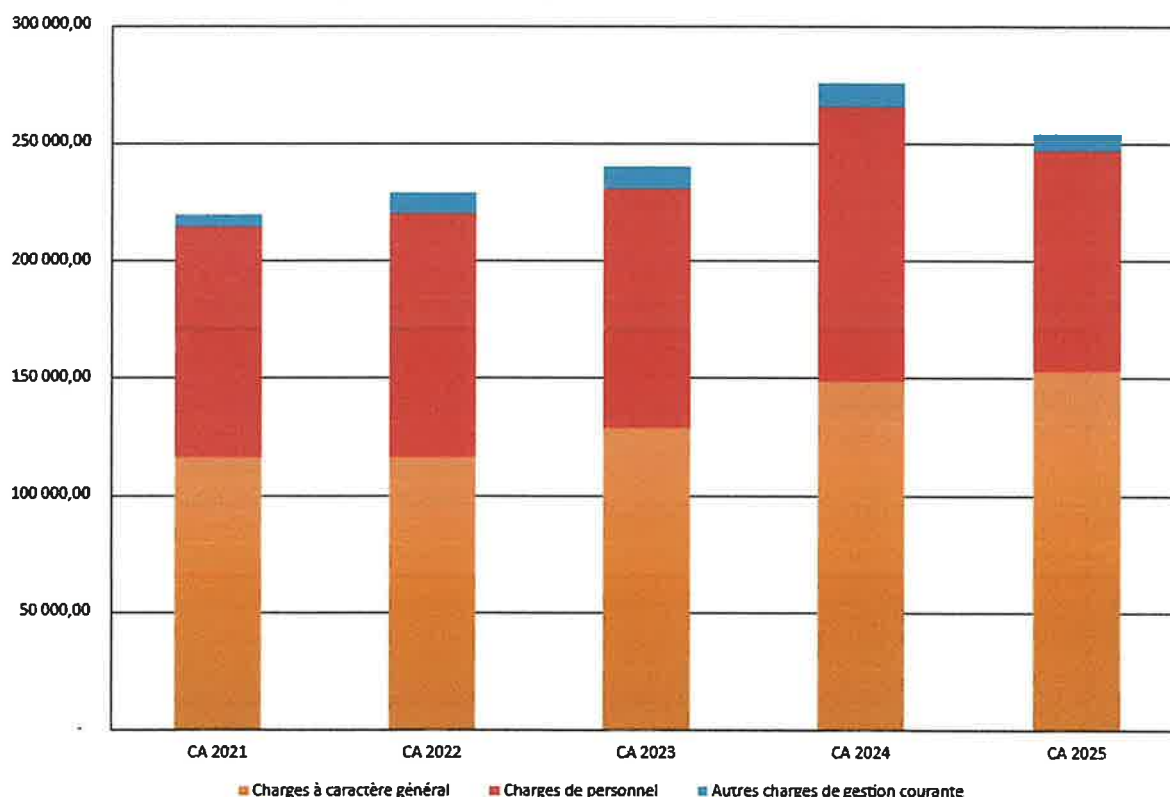
Cette section comprend entre autres, les recettes du portage de repas, l'accueil de jour, des repas inter générations, l'encaissement des loyers de la Résidence Autonomie, les concessions du cimetière, des dons, les aides départementales avec les appels à projet... mais aussi de la subvention communale qui est versée en fonction des besoins et de la politique de la Municipalité en matière d'action sociale.

- Une subvention communale stable :
 - 95 000 € en 2025
 - 95 000 € en 2026

B- Dépenses de fonctionnement

Années	Dépenses de fonctionnement	Evolution n-1	En euros par habitant
2021 r	219 866,72	0,72%	47
2022 r	228 793,57	4,06%	49
2023 r	239 725,99	4,78%	50
2024 r	275 302,50	14,84%	55
2025 e	253 637,09	5.80%	50
2026 p	291 004.89	5.70%	55

Répartition des dépenses de fonctionnement



Cette section comprend les dépenses courantes : les frais adhérents au portage de repas, à l'accueil de jour, aux repas inter générations, aux activités et animations diverses de la Résidence Autonomie, la location mobilière de la Résidence Autonomie et du local situé aux Pinachères ainsi que des charges de gestion courante (aides diverses), aux amortissement et charges de personnel.

Charges à caractère général : Elles correspondent aux dépenses du chapitre 011 (colis de Noël, repas de fin d'année, loyers du RPE, formations des agents, ...)

Objectif 2026 : Maintenir les dépenses à caractère général stables.

Toutefois, certains coûts, tels que les denrées alimentaires et les contrats de maintenance, sont appelés à augmenter. Ces hausses ont été anticipées et intégrées dans notre budget prévisionnel afin de garantir une gestion financière équilibrée. Cette année, l'enquête qualité de la Résidence autonomie réalisée par un cabinet externe coutera 4 200€ mais sera intégralement remboursée par le Département.

Charges de personnel : Elles correspondent aux dépenses du chapitre 012. Depuis 2025, l'ensemble du personnel du CCAS est intégré au personnel communal. Seuls les postes de la responsable du CCAS, des deux agents sociaux et des jeunes du Service Civique Séniors seront refacturés au CCAS.

Autres charges de gestion courante : Elles comprennent les dépenses du chapitre 65 : aides financières, subvention aux associations...

C- Section d'investissement

Les possibilités d'investissement d'un CCAS sont strictement encadrées par la réglementation.

Elle permet principalement de mettre en place des équipements en rapport direct avec l'objet social.

Les recettes de cette section proviennent des amortissements et des excédents antérieurs.

En 2025, la seconde partie des appartements de la Résidence Autonomie des Fontaines a été équipée par de nouveaux convecteurs plus économiques

D- Orientations budgétaires 2026

Au niveau mondial, le ralentissement de l'activité économique, les tensions géopolitiques et la hausse durable des coûts de l'énergie et des matières premières contribuent à maintenir un niveau d'inflation élevé. Ces facteurs pèsent sur le pouvoir d'achat des ménages et fragilisent les publics les plus vulnérables.

En France, malgré une relative stabilité économique, les effets de l'inflation et l'augmentation du coût de la vie se font fortement sentir. Les besoins en matière d'accompagnement social augmentent, notamment pour les personnes en situation de précarité, les familles modestes, les personnes âgées et les publics isolés. Dans le même temps, les finances publiques évoluent dans un cadre contraint, impactant les moyens d'action des collectivités et de leurs établissements.

Conformément aux engagements pris par l'équipe municipale, le CCAS poursuit ses actions en étroite liaison avec les institutions publiques et privées. Structure de proximité, il s'adresse à l'ensemble des habitants de la commune, de la petite enfance aux personnes âgées.

Le CCAS conduit une action générale de prévention et de développement social. Si l'aide sociale légale constitue sa seule compétence obligatoire en application de la loi, il dispose d'une large capacité d'intervention lui permettant de mettre en œuvre

la politique sociale définie par la commune, au plus près des besoins des administrés.

Le maintien et le renforcement du lien social constituent une priorité majeure. À ce titre, le CCAS joue un rôle essentiel d'accueil, d'écoute et de soutien. Il assure l'orientation, l'information et l'accompagnement des habitants dans leurs démarches sociales, en lien avec les partenaires compétents.

Cette année 2026 sera placée sous le signe par la continuité d'actions existantes, indispensable pour garantir un accompagnement social de qualité, tout en favorisant de nouvelles initiatives en lien avec le vivre ensemble.

Enfin, le CCAS poursuivra son travail de partenariat avec les acteurs locaux — services publics, services municipaux, associations locales et associations d'intérêt général — afin de proposer des actions et des animations à destination des administrés, sans surcoût pour le CCAS.

La continuité des actions de 2025 sur 2026 :

- ✓ Assurer le portage des repas à domicile.

54 personnes ont pu profiter de ce service sur l'année 2025, avec près de 8045 repas livrés. Le service de portage de repas favorise le maintien à domicile de nos seniors, tout en leur assurant une alimentation variée, équilibrée et en conservant la notion de plaisir.

Ce service permet également une certaine sécurité pour les familles avec un passage régulier.

- ✓ Animations pour les seniors de la Résidence des Fontaines

Sur l'année 2025, le service animation de la résidence a ouvert 80 demi-journées. Des ateliers leur sont proposés autour de différentes thématiques (mémoire, chansons, activités manuelles,). Ces temps d'échanges sont appréciés par les résidents, ils permettent des moments de partage et de convivialité.

Par ailleurs, à travers des jeux, la mémoire est sollicitée et entretenue.

Les services de la Direction de l'Autonomie du Département, propose chaque année des appels à projets auprès des Résidences Autonomies afin de les aider financièrement à mettre en place des actions auprès de leurs résidents. Cette année 2025, le CCAS de Beynost a reçu la somme de 5600€.

- ✓ Les appels téléphoniques

Les appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans de la commune continuent. Ce dispositif étant bien apprécié des administrés, il permet de rompre l'isolement.

Une liste de personnes prioritaires est établie en fonction de l'isolement et de la fragilité de la personne. Une à deux fois dans l'année, une annonce passe dans la gazette locale, demandant aux administrés de se faire recenser auprès du CCAS s'ils sont dans ce cas.

Cette liste évolue en fonction de la situation de chacun.

- ✓ Accompagnement des personnes, tout âge confondu.

Vers les services d'aides sociales, d'aides à la constitution des dossiers de demandes d'APA, d'aides ménagères, de dossiers MDPH... en collaboration avec les services du Département de l'Ain.

De plus, le CCAS en tant que « guichet enregistreur » aide les personnes à faire une demande de logement social. Avec la dématérialisation, nous avons constaté que de nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour effectuer leur demande en ligne. Elles peuvent prendre rendez-vous avec la responsable du CCAS, qui est référencée comme guichet enregistreur auprès des autorités compétentes.

Les personnes en recherche de logement contactent les collectivités sur les conseils des bailleurs et ne comprennent pas toujours que ces dernières n'ont pas « la main » sur l'attribution des logements.

Accompagnement des administrés dans les démarches de logements insalubres. Cette année, le CCAS a accompagné 3 ménages.

Les domiciliations, permettent aux personnes sans domicile fixe de bénéficier d'une adresse postale pour leurs démarches administratives. En 2025, 7 personnes étaient domiciliées au CCAS.

Accompagnement des familles en difficultés financières grâce aux aides alimentaires. En 2025 nous avons soutenu 5 foyers avec des aides allant de 40 à 140€.

✓ Les colis de Noël

Ces colis sont distribués aux personnes de la commune âgées de plus de 75 ans. Pour l'année 2025, les élus de la commission « Affaires Sociales » ont organisé les permanences à la Villa Monderoux. Les enfants élus du CME ont participé le mercredi matin, à la remise des colis.

En 2025, 302 colis (solo ou couple) ont été commandés.

Certains administrés ont demandé que leur colis soit remis à des œuvres caritatives. Ainsi, le CCAS a pu faire dons au Secours Catholique de quelques colis de Noël.

✓ Des actions intergénérationnelles

Le service Enfance/Jeunesse et le CCAS ont reconduit l'action « prévention canicule ». Des jeunes entre 15 et 17 ans, participant aux « Chantiers Jeunes », ont distribué des packs « canicule » aux personnes âgées de plus de 87 ans vivant seules à leur domicile. Cette action s'est déroulée sur deux demi-journées et a été appréciée tant par les jeunes que par nos aînés.

Des liens sur l'année ont été créés entre le conseil municipal des enfants et les personnes âgées de la résidence des Fontaines. Nous avons eu le plaisir de partager un atelier fabrication de sablés, de lumignons... Ces rencontres permettent aux enfants de participer à la vie de leur commune, de s'initier à la citoyenneté et au civisme et de développer des relations intergénérationnelles.

✓ Plan canicule et grand froid

Le CCAS reste vigilant et actif dans l'application des dispositions prévues dans le plan canicule et grand froid, notamment en rendant accessible ses locaux pendant toute l'année pour accueillir les personnes lors de ces périodes difficiles.

Et en assurant des permanences téléphoniques afin de recueillir les besoins des personnes vulnérables. Une liste d'appel est constituée en fonction des besoins identifiés.

✓ La semaine bleue :

La Semaine Bleue, c'est 365 jours pour agir et 7 jours pour le dire.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « aînés » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

En 2025, le CCAS a proposé :

- Un goûter spectacle qui a réuni environ 52 personnes âgées de plus de 70 ans et des membres du Conseil d'Administration et du personnel du CCAS. Au programme, vieilles chansons, musette et variété retro autour d'un goûter. Cout de la prestation 400€
- Un atelier animé par le chef de la police municipale et de la gendarmerie de Miribel sur la prévention des risques d'escroqueries. Une trentaine de personnes se sont déplacées.
- Un atelier de dépistage auditif animé par Sonup. 16 personnes se sont inscrites à cet atelier.
- Une marche bleue qui a réuni une quinzaine de personnes. Une déambulation autour des arbres remarquable du parc Monderoux tout en poursuivant vers la micro-forêt.

La semaine bleue sera poursuivie pour l'année 2026 avec la recherche de nouveaux ateliers : conduite sénior, séance de cinéma, conférence...

✓ L'accueil de jour social

L'objectif de cet accueil est de maintenir le plus longtemps possibles les personnes atteintes de maladies cognitives à leur domicile tout en favorisant une socialisation autour de différentes activités, en atténuant la perte d'autonomie et en offrant un lieu de répit pour soutenir et écouter les aidants.

Sur l'année 2025, nous avons accueilli, sur cette période, 7 personnes différentes. Cette année, nous avons organisé des passerelles avec la structure Petite Enfance de la commune. Les personnes accueillies ont pu ainsi rencontrer à plusieurs reprises les enfants, notamment autour de temps chansons.

✓ Le repas des aînés

Destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans, ces repas ont lieu une fois par mois dans le restaurant scolaire, en présence des enfants accueillis par l'association GABI qui gère les temps périscolaires, les mercredis et les vacances. Chaque mois un thème est proposé : cuisine du Sud-Ouest, Beaujolais nouveau...

Au cours de l'année 2025, 40 séniors se sont inscrits pour participer à ces temps conviviaux.

✓ La mutuelle communale

Dans le cadre de sa politique sociale visant à améliorer les conditions d'accès à une couverture de frais de santé, la commune de Beynost, via le CCAS, accompagne l'accès au dispositif « MA COMMUNE MA SANTÉ » à destination de tous les habitants de la commune.

Ce dispositif s'adresse aux jeunes sans emploi, étudiants, seniors actifs ou retraités, agriculteurs, professions libérales, artisans, commerçants, chômeurs en fin de portabilité, intérimaires, certains salariés en contrat à durée déterminée, certains salariés avec multi-employeurs et, plus généralement, toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 portant sur la généralisation de la couverture complémentaire des frais de santé (transposée à l'article L.911-7 du Code de la sécurité sociale) et souhaitant améliorer sa couverture maladie complémentaire.

Dans cet objectif, l'association ACTIOM a souscrit auprès de compagnies d'assurances des contrats collectifs mutualisés à adhésion facultative.

Une convention entre l'association Actiom et le CCAS a été signée le 30 novembre 2021.

Le CCAS organise, des permanences dans ces locaux afin que les administrés puissent prendre connaissance de ce dispositif et profiter de tarifs préférentiels.

✓ Service civique solidarité seniors

Le service civique est un dispositif national d'engagement volontaire de la jeunesse qui permet aux jeunes de consacrer 6 à 12 mois de leur vie au service de l'intérêt général. Le service civique contribue efficacement au bien vieillir des personnes âgées par des actions complémentaires à d'autres dispositifs d'aides (paramédical...).

Chaque jeune reçoit une indemnité mensuelle de 620€, dont 504.98€ sont versés par l'Etat et 114,85€ versés par le CCAS.

✓ Partenariat avec « Agirc Arcco »

Le regroupement de caisses de retraites, Agric Arcco propose aux collectivités qui le souhaitent, des conférences gratuites sur des thématiques telle que la mémoire, la nutrition, la prévention des chutes...

Sur 2025, le comité action sociale Agirc-Arrco Rhône-Alpes en partenariat avec le CCAS a eu le plaisir d'inviter les usagers du territoire à une après-midi récréative sur le thème Vieillir oui, mais vieillir bien ! En compagnie de la troupe "Les désaxés théâtre". Quatre comédiens professionnels ont abordé avec humour et réalisme au travers de 5-6 scénettes le thème de l'avancée en âge de la retraite, ce nouvel espace-temps qu'il faut apprivoiser, le tout dans une dynamique vivifiante !

✓ Travail sur le bilan énergétique.

L'ensemble des appartements est désormais équipé de convecteurs moins énergivores. Cependant, un travail devra être mené auprès des résidents afin de les sensibiliser et de les mobiliser dans une démarche de souveraineté énergétique et de respect de l'environnement.

Les actions nouvelles sur 2026

✓ Le vivre ensemble

Dans le cadre du développement du lien social et de l'accueil des nouveaux habitants, il est proposé d'organiser des temps de rencontre conviviaux autour d'un café, au pied des immeubles des nouveaux lotissements. Ces temps auront

pour objectif de favoriser les échanges (locataires, propriétaires), de permettre aux nouveaux habitants de faire connaissance, de faciliter le dialogue entre les résidents et la municipalité et identifier les besoins et attentes des habitants.

- ✓ La création d'une plaquette pour les nouveaux arrivants en lien avec le service communication de la Mairie.
- ✓ La création d'un Beynost Echo spécial CCAS afin de promouvoir les services du CCAS et à destination des Beynolans.
- ✓ La création d'un livret d'accueil pour promouvoir la Résidence Autonomie ainsi que les services associés.
- ✓ Des temps forts « prévention »
L'organisation d'une journée sur le dépistage visuel pour les administrés au sein du CCAS. Cette action favorisera un accès au dépistage au plus près des concitoyens, contribuant ainsi à réduire les inégalités en termes de santé.
- ✓ Mise à disposition d'un véhicule gratuit pour un service de transport auprès d'un public fragile et isolé. Visiocom met à disposition des communes, des véhicules neufs. Un service gratuit pour les collectivités dont le financement s'effectue par la recherche de partenaires locaux.
- ✓ Une action de prévention de tri des déchets auprès des agents du CCAS et des seniors de la résidence des Fontaines. Up To tri, nous proposera des actions concrètes et innovantes pour améliorer nos gestes de tri.
- ✓ Recensement des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires
Il est constaté que de nombreux jeunes, notamment en classe de 3e, de 2nde et dans d'autres cursus, rencontrent des difficultés importantes dans leur recherche de stage.
Face à cette situation, il apparaît pertinent de mettre en place une action de sensibilisation et de recensement des entreprises implantées sur la commune, susceptibles d'accueillir des stagiaires.
Cette démarche viserait à :
 - Identifier les structures volontaires pour accompagner les jeunes dans leur découverte du monde professionnel ;
 - Faciliter la mise en relation entre les établissements scolaires, les familles et les entreprises locales ;
 - Favoriser l'égalité des chances et l'insertion professionnelle des jeunes du territoire.Une communication ciblée auprès des entreprises pourrait être envisagée afin de présenter la démarche et de recueillir les intentions d'accueil.
- ✓ Dans le cadre de ses actions en faveur de la santé publique et de la prévention, le CCAS a engagé une démarche de collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).
La CPTS regroupe des professionnels de santé d'un même territoire (médecins, infirmiers, pharmaciens, etc.) et a pour mission de structurer les soins de proximité et d'améliorer l'accès aux soins pour la population.
Une demande de partenariat a été formulée en vue de la mise en œuvre de deux dispositifs :

- La distribution de capotes de verre auprès du public jeune, afin de prévenir les risques d'intrusion de substances dans les boissons lors d'événements festifs ;
- La distribution de Viebox, dispositif permettant de centraliser les informations médicales essentielles d'un usager, afin de faciliter et d'accélérer l'intervention des services de secours en cas d'urgence.

Cette collaboration vise à renforcer les actions locales de prévention et à améliorer la sécurité sanitaire sur le territoire.

V- ETAT DE LA DETTE

A ce jour, le CCAS n'a pas contracté d'emprunt, il n'a donc pas de dette.

CONCLUSION

Le CCAS est un établissement public dont la mission est d'accompagner tous les administrés, quel que soit leur âge, en apportant un soutien adapté à leurs besoins. Il œuvre particulièrement auprès des personnes vulnérables, isolées ou fragiles, en les aidant dans leur quotidien et en leur offrant des services qui favorisent leur autonomie et leur bien-être.

Au-delà de l'accompagnement individuel, le CCAS mène également des actions collectives de prévention et de développement social, visant à renforcer la cohésion sociale dans la commune. Ces actions se font en étroite collaboration avec les institutions publiques et privées, afin de créer un réseau de soutien solide et coordonné.

Ainsi, le CCAS contribue à la qualité de vie de tous les habitants, en agissant à la fois sur le plan social, éducatif et préventif, et en veillant à ce que chacun puisse bénéficier d'un environnement favorable et solidaire. »

